

NOTE D'INFORMATION

n° 26.02 – Février 2026

Les conditions de vie familiale des enseignantes et des enseignants

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Elise Dion, Pascaline Feuillet
et Meije Lauret, DEPP A5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

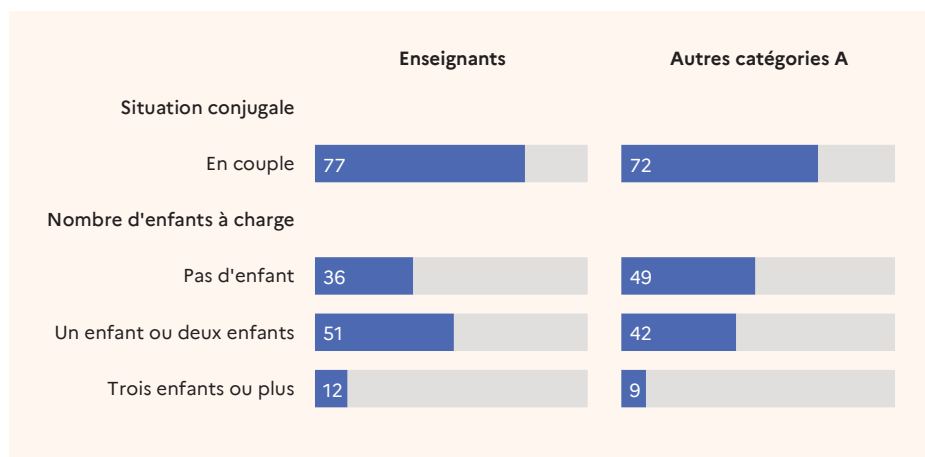
- Les enseignants ont plus souvent des enfants et vivent plus fréquemment en couple que les autres cadres de la fonction publique d'État (FPE). De ce fait, ils déclarent davantage d'interruption de carrière pour s'occuper des enfants ou de prise de temps partiel. Leur niveau de vie est globalement inférieur à celui des autres cadres de la FPE. Parmi les enseignants, les configurations sont diverses : ceux sans enfant à charge (36 %) sont souvent des jeunes enseignants (plus fréquemment urbains et contractuels) ou des enseignants en fin de carrière. Les enseignants parents de famille nombreuse (12 %) ont plus souvent connu des interruptions de carrière ou des temps partiels que les enseignants avec un ou deux enfants. Par ailleurs, quel que soit le nombre d'enfants, 18 % des enseignants vivent en couple avec un autre enseignant. Les différences femmes-hommes (degré d'enseignement, salaire) sont alors moins marquées.

► Les parcours familiaux et professionnels des personnes sont interdépendants et dessinent ensemble les inégalités salariales, de niveau de vie et de retraite. Les femmes sont particulièrement concernées, avec notamment un recours plus fréquent au temps partiel, du fait d'une répartition inégale des tâches familiales (voir [bibliographie en ligne](#)). Est-ce que les enseignants, dont le métier peut offrir sous certains aspects une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, ont un profil spécifique par rapport aux autres cadres de la fonction publique d'État (FPE) ? L'appariement des données de l'enquête Insee auprès des salariés de l'État en 2022 (FPE 2022) avec les données du Panel des personnels de la DEPP permet de connaître les conditions de vie familiale des enseignants du public et du privé sous contrat, et de les situer par rapport aux autres cadres de la FPE (voir [sources en ligne](#)). Ces données permettent aussi d'analyser l'hétérogénéité des situations familiales et professionnelles entre enseignants (sans enfant, parents de famille nombreuse, en couple avec un enseignant).

72 % [figure 1](#)). Ils déclarent aussi plus souvent des enfants à charge : deux tiers des enseignants ont au moins un enfant à charge, contre la moitié des autres cadres de la FPE. En effet, les enseignants ont majoritairement entre 35 et 54 ans (voir [figure 6 en ligne](#)), tranche d'âge où la vie en famille est plus fréquente. Par ailleurs, ils résident moins fréquemment dans une commune urbaine, où la vie de famille arrive plus tardivement (voir [bibliographie en ligne](#)). Néanmoins, à caractéristiques identiques (âge, sexe, type de territoire, salaire, etc.), les enseignants ont plus souvent des enfants à charge (voir [figure 7 en ligne](#)).

Ainsi, les enseignants sont moins souvent sans conjoint et sans enfant que les autres cadres de la FPE (14 % contre 20 %) (voir [figure 8 en ligne](#)). Ils vivent également moins souvent en couple sans enfant (22 % contre 29 %). Par ailleurs, parmi les enseignants en couple, quatre sur dix ont un conjoint en emploi dans la fonction publique, proportion similaire aux autres agents de catégorie A (voir [figure 9 en ligne](#)). Les hommes enseignants sont toutefois plus fréquemment dans cette situation que leurs homologues non enseignants (56 % contre 48 %). À noter qu'un quart des enseignants en couple ont un conjoint enseignant (23 % contre 14 % pour les autres cadres).

1 La situation conjugale et le nombre d'enfants à charge (en %)



Les enseignants ont plus souvent des enfants à charge que les autres cadres de la FPE

Au printemps 2023, les enseignants se déclarent plus fréquemment en couple que les autres cadres de la FPE (77 % contre

Lecture : en 2023, 77 % des enseignants et 72 % des personnels de la FPE de catégorie A hors enseignants sont en couple.
Champ : catégories A de la fonction publique d'État, dont les enseignants du public et du privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022, Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.02. DEPP

Davantage d'interruptions de carrière chez les enseignantes que chez les enseignants

Le fait d'avoir des enfants étant plus fréquent dans la population enseignante, les interruptions de carrière pour s'en occuper y sont plus courantes (15 % contre 10 % pour les autres cadres de la FPE). Les enseignants sont également plus nombreux à avoir connu une période de temps partiel à leur initiative au cours de leur carrière (38 % contre 29 %). En tenant compte de leur situation conjugale, nombre d'enfants, âge, sexe, territoire de résidence et salaire, les enseignants ne se distinguent plus des autres cadres de la FPE sur les recours à ces dispositifs.

Les enseignantes interrompent plus souvent leur carrière pour s'occuper des enfants que leurs homologues masculins : 19 % contre 3 %. Cet écart se retrouve également chez les catégories A de la FPE non enseignants (16 % des femmes contre 3 % voir [figure 6 en ligne](#)). De même, le recours au temps partiel à l'initiative de l'agent est plus fréquent chez les femmes : 46 % des enseignantes y ont eu recours, contre 17 % des enseignants. Chez les autres cadres de la FPE, ces proportions sont de 41 % pour les femmes et 15 % pour les hommes. Sur ces aspects, les enseignants ne se distinguent donc pas des autres cadres de la FPE.

Les enseignants ont un peu moins souvent connu une mobilité géographique que les autres cadres de la FPE : 50 % des enseignants ont connu un changement de département depuis leur entrée dans la fonction publique, contre 53 % des autres agents de catégorie A de la FPE. Les mobilités des enseignants sont plus souvent motivées par le suivi du conjoint, probablement en lien avec le barème de mobilité qui favorise les regroupements familiaux [voir figure 2](#). Ainsi, 49 % des femmes enseignantes ayant changé de département déclarent qu'au moins une de ces mobilités était liée au suivi de conjoint, contre 36 % des hommes, soit un écart de 13 points. Cet écart est identique à celui observé chez les catégories A de la FPE non enseignants (34 % des femmes et 21 % des hommes).

Des rémunérations plus homogènes chez les enseignants que chez les autres catégories A de la fonction publique d'État

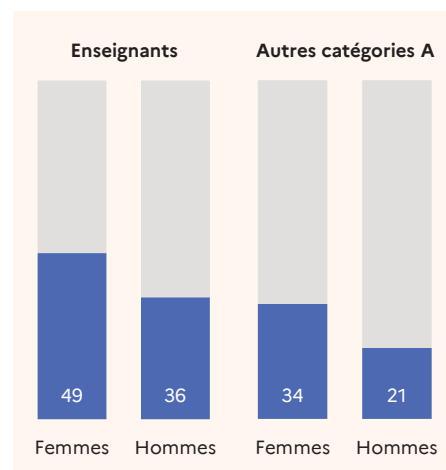
Les enseignants ont un salaire en moyenne moins élevé que celui des autres catégories A. Ils ont des salaires peu dispersés : quatre sur dix touchent entre 25 000 et 34 000 euros net annuel, contre deux sur dix des autres

cadres de la FPE. Parmi ces derniers, la moitié touche plus de 34 000 euros contre un tiers des enseignants. Les autres cadres de la FPE sont en effet plus âgés et donc sans doute plus avancés dans leur carrière. Néanmoins, à autres caractéristiques identiques, notamment la tranche d'âge, ce résultat sur les salaires demeure ([voir figure 7 en ligne](#)). Les enseignants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est globalement inférieur à celui des autres cadres de la FPE. La moitié ont un niveau de vie inférieur à 29 640 euros par an, contre un tiers des autres cadres ([voir figure 6 en ligne](#)). Le concept de niveau de vie permet de comparer les ressources des personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes en tenant compte des économies d'échelle que permet la vie commune. Il prend en compte le salaire de l'agent mais également celui du conjoint, le cas échéant, ainsi que tous les autres revenus du ménage (patrimoine ou prestations sociales par exemple) net des impôts directs ([voir bibliographie en ligne](#)).

Les enseignants sans enfant à charge sont plus souvent des hommes et ont des niveaux de vie plus élevés

La structure familiale des enseignants, et en particulier la présence d'enfants, éclaire ainsi les différences en matière de situation professionnelle ou de niveau de vie avec les autres cadres de la FPE. Elle est aussi importante pour analyser ces mêmes différences au sein de la population enseignante. À ce titre, deux groupes se distinguent particulièrement de l'ensemble des enseignants : ceux qui n'ont pas d'enfant à charge et les parents de famille nombreuse. Les enseignants sans enfant à charge, qui représentent un tiers des effectifs, sont plus fréquemment des hommes (34 % contre 29 % de l'ensemble des enseignants, [voir figure 10 en ligne](#)). Les enseignants de moins de 35 ans y sont surreprésentés (31 % contre 17 % dans l'ensemble de la population enseignante) tout comme les enseignants de plus de 55 ans (34 % contre 19 %) [voir figure 3](#). Ces deux tranches d'âge recouvrent des situations familiales différentes : les premiers n'ont majoritairement jamais eu d'enfant, tandis que les seconds ont pu avoir des enfants à charge par le passé. Ainsi, les interruptions de carrière pour s'occuper d'enfants restent marginales chez les moins de 35 ans : 1 % contre 19 % de leurs collègues du même âge ayant des enfants à charge ([voir figure 11 en ligne](#)). En revanche, 12 % des enseignants de plus de 55 ans sans enfant à charge ont interrompu leur carrière pour s'occuper

2 La mobilité pour suivi de conjoint selon le sexe, parmi les agents ayant effectué au moins une mobilité (en %)



Lecture : en 2023, 49 % des femmes enseignantes ayant déjà effectué une mobilité l'ont fait pour suivre un conjoint.

Champ : catégories A de la fonction publique d'État, dont les enseignants du public et du privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022, Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.02. DEPP

d'enfants, les rapprochant de ceux ayant des enfants à charge (17 %). Le constat est le même pour le temps partiel choisi durant la carrière.

Les enseignants sans enfant exercent plus souvent dans le secondaire, quel que soit leur genre. Ils habitent plus fréquemment dans des communes urbaines : 44 % résident dans une commune urbaine très dense, contre 37 % pour l'ensemble des enseignants. Ce sont davantage de jeunes enseignants en début de carrière. De ce fait, ils ont plus souvent des missions de remplacement que les enseignants avec enfants (respectivement 15 % contre 9 %) et sont plus fréquemment multi-affectés (10 % contre 7 %). Ils sont également plus souvent contractuels (13 % contre 9 %), ce mode de recrutement ayant augmenté ces dernières années. À tranche d'âge donnée, les différences entre les enseignants avec et sans enfant(s) sont limitées mais demeurent pour les moins de 35 ans. Les enseignants de moins de 35 ans sans enfant restent plus souvent concernés par la multi-activité, les remplacements et vivent davantage dans les territoires urbains très denses que leurs homologues avec enfant(s).

Pour ce qui est du niveau de vie, les enseignants sans enfant sont surreprésentés dans la tranche de niveau de vie supérieure (supérieur à 36 180 euros par an) : 35 % contre 24 % de l'ensemble des enseignants. Les situations sont toutefois contrastées, avec des écarts d'autant plus importants que l'âge augmente.

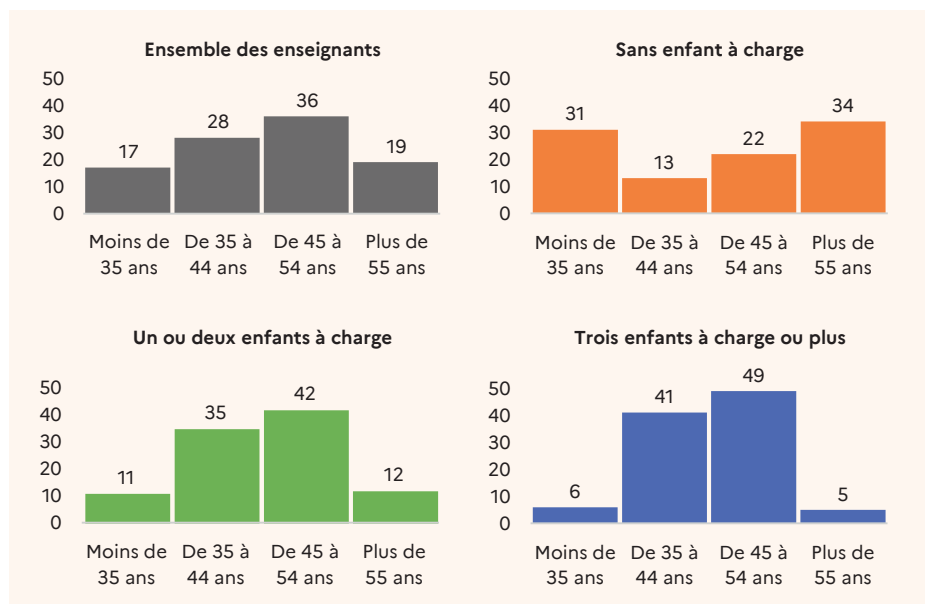
Les enseignantes mères de famille nombreuse ont des carrières plus interrompues que celles ayant un ou deux enfants

Les enseignants ayant une famille nombreuse, c'est-à-dire trois enfants ou plus à charge, représentent 12 % de l'ensemble des enseignants. Neuf sur dix sont âgés de 35 à 54 ans (contre 64 % de l'ensemble des enseignants [figure 3](#)). Les femmes représentent 73 % des enseignants de cette catégorie, ce qui est très proche de la proportion de femmes parmi l'ensemble des enseignants (71 %) (voir [figure 10 en ligne](#)). Concernant le secteur d'exercice, 19 % des enseignants ayant une famille nombreuse exercent dans le privé sous contrat, contre 16 % pour l'ensemble. Ils sont plus souvent en couple que les enseignants ayant un ou deux enfants (92 % contre 84 %). Ils ne sont en revanche pas plus souvent en couple avec un enseignant ou un autre agent de la FPE.

Les enseignants ayant une famille nombreuse ont davantage recours au temps partiel. Six sur dix ont connu une période de temps partiel à leur initiative, une proportion supérieure à celle de leurs homologues ayant un ou deux enfants. L'interruption de carrière est également fréquemment liée à l'arrivée d'enfants. Ainsi, 28 % des parents de famille nombreuse ont interrompu leur carrière pour s'occuper d'enfants, contre 15 % pour l'ensemble des enseignants. Le fait d'avoir plus d'enfants à charge est associé à une faible variation du recours au temps partiel chez les hommes, tandis que 71 % des femmes ayant trois enfants ou plus à charge ont déjà connu du temps partiel, contre 52 % pour les femmes avec un ou deux enfants à charge [figure 4](#). Ce recours plus fréquent au temps partiel peut contribuer à expliquer un niveau de rémunération globalement inférieur : 32 % des femmes ayant une famille nombreuse perçoivent un salaire annuel inférieur à 25 000 euros, contre 10 % des hommes. Ces écarts sont plus marqués que parmi les enseignants ayant un ou deux enfants à charge, où 24 % des femmes gagnent moins de 25 000 euros, contre 14 % des hommes.

De plus, les femmes ayant une famille nombreuse enseignent un peu plus souvent dans le premier degré (57 % contre 53 % pour l'ensemble des enseignantes). Ce n'est pas le cas pour les hommes (22 % contre 21 %). Cette différence explique aussi en partie les écarts de rémunérations femmes-hommes, les enseignants du premier degré ayant des rémunérations en moyenne plus faibles que ceux du second degré. Le niveau de vie des enseignants ayant une famille nombreuse est également plus faible

3 L'âge des enseignants selon le nombre d'enfants à charge (en %)



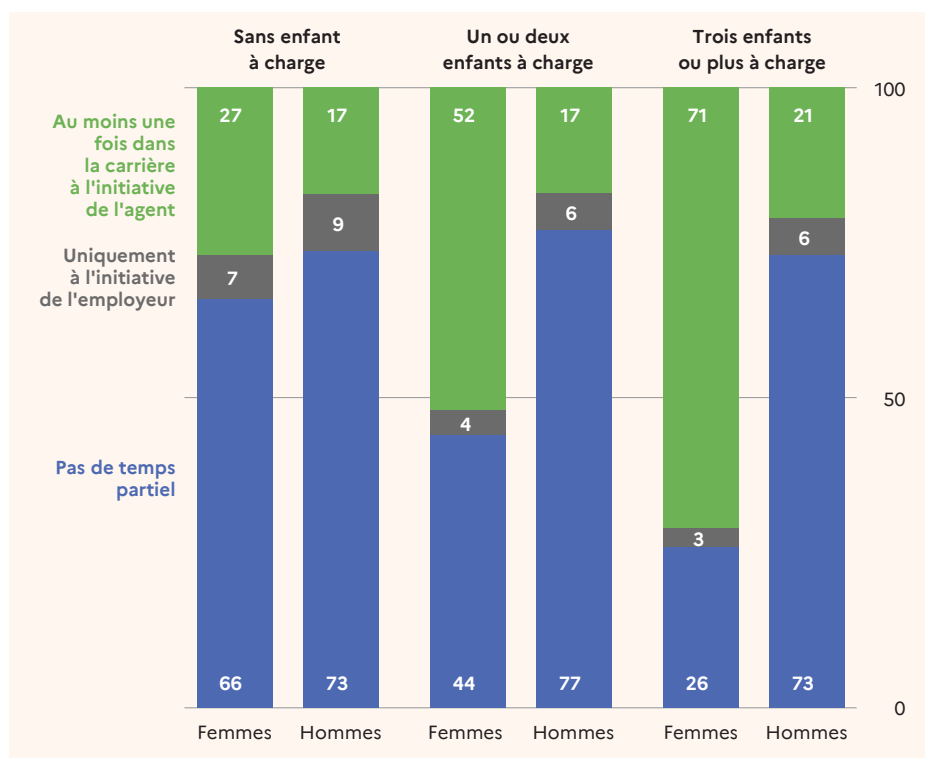
Lecture : en 2023, 31 % des enseignants sans enfant à charge ont moins de 35 ans.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022, Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.02. DEPP

4 Le recours au temps partiel durant la carrière¹ selon le sexe et le nombre d'enfants à charge des enseignants (en %)



1. Période de temps partiel ou non complet pendant la carrière.

Lecture : en 2023, 73 % des hommes enseignants sans enfant à charge n'ont jamais été à temps partiel ou incomplet au cours de leur carrière.

Champ : enseignants avec enfants à charge, public et privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022.

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022, Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.02. DEPP

que celui de l'ensemble des enseignants : 35 % des enseignants en famille nombreuse sont dans la tranche inférieure de niveau de vie (inférieur à 24 860 euros par an), contre 24 % de l'ensemble des enseignants.

Par ailleurs, 15 % des enseignants ayant une famille nombreuse ont travaillé au moins cinq ans dans le privé avant d'entrer dans la fonction publique, contre 12 % pour l'ensemble des enseignants. Ce résultat

reste vérifié à caractéristiques égales (voir figure 12 en ligne). Il pourrait s'interpréter à travers une appétence pour un métier qui s'exerce auprès des enfants ou une perception de la profession enseignante comme étant plus propice à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (voir bibliographie en ligne).

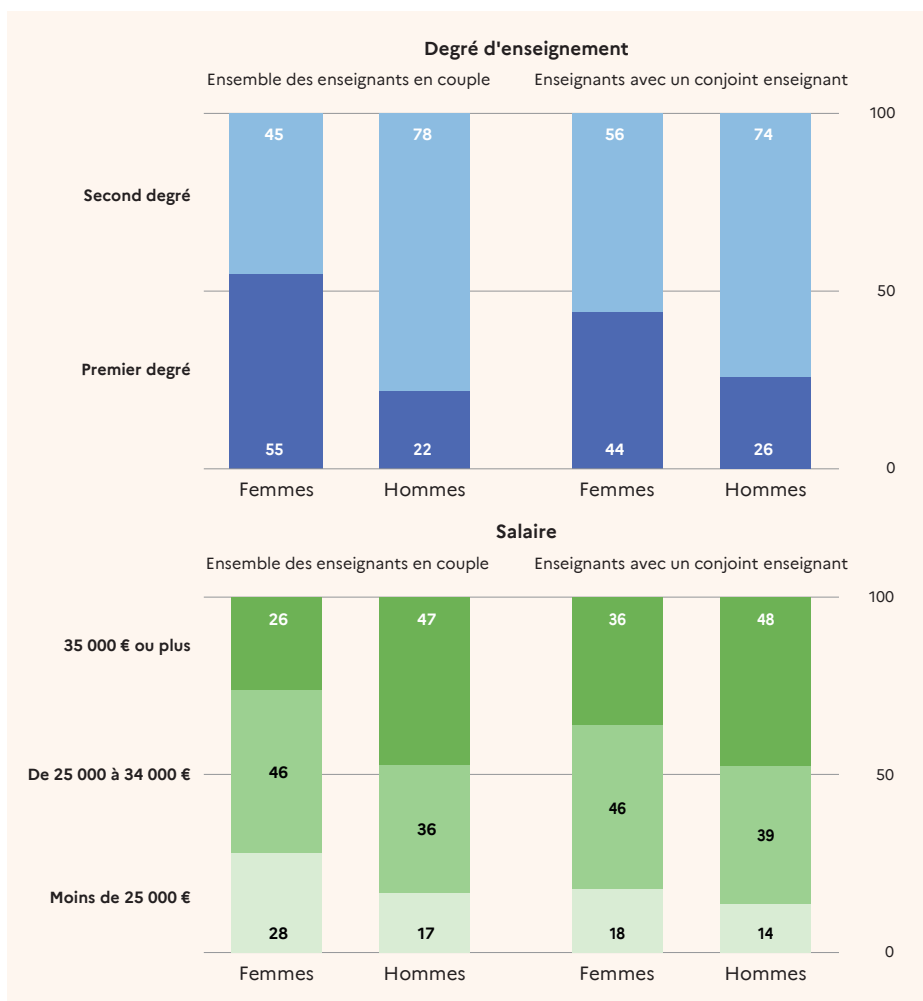
Parmi les enseignants en couple, moins d'écarts entre les femmes et les hommes en couple avec un enseignant

Les 18 % des enseignants qui sont en couple avec un autre enseignant représentent une population particulière. Ils se distinguent notamment de l'ensemble de leurs collègues par des différences entre les femmes et les hommes moins marquées. Les femmes ayant un conjoint enseignant exercent plus fréquemment dans le second degré que l'ensemble des enseignantes en couple (56 % contre 45 % [voir figure 5](#)). De ce fait, elles sont également mieux rémunérées : 36 % d'entre elles perçoivent un salaire net annuel supérieur à 34 000 euros, contre 26 % des enseignantes vivant en couple. À l'inverse, les salaires des hommes en couple d'enseignants sont comparables à ceux de l'ensemble des hommes enseignants vivant en couple. Par ailleurs, même si dans les couples d'enseignants les hommes restent moins nombreux à exercer dans le premier degré que les femmes, l'écart est moins important que parmi les autres enseignants, avec 26 % des hommes d'un couple enseignant y travaillant, contre 22 % de l'ensemble des enseignants en couple.

Les enseignants en couple avec un enseignant ont plus souvent des enfants à charge que les autres enseignants en couple : 76 % des femmes et hommes en couple d'enseignants ont des enfants, contre 73 % des femmes et 67 % des hommes pour les autres enseignants en couple ([voir figure 13 en ligne](#)). Cependant, concernant le temps partiel ou les interruptions de carrière pour s'occuper d'enfant(s), les écarts entre femmes et hommes parmi les enseignants en couple avec un enseignant sont similaires aux écarts au sein de l'ensemble des enseignants en couple.

Les enseignants en couple avec un autre enseignant sont moins souvent en situation de multi-affectation (6 % contre 8 % de l'ensemble des enseignants) ou de remplacement (9 % contre 11 %, [voir figure 10 en ligne](#)). Par ailleurs, ils sont plus souvent fonctionnaires (69 % contre 61 %) et plus nombreux à n'avoir jamais travaillé dans le secteur privé avant de devenir enseignants

5 Le degré d'enseignement et le salaire annuel net selon le sexe, pour les enseignants ayant un conjoint enseignant (en %)



Lecture : en 2023, 26 % des hommes ayant un conjoint enseignant enseignent dans le premier degré.

Champ : enseignants du public et du privé sous contrat ayant une mission d'enseignement au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2022..

Source : Insee, enquête FPE, 2022. DEPP, Panel des personnels issu de BSA, 2022, Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.02. DEPP

(78 % contre 72 %). Ces caractéristiques pourraient s'expliquer par des parcours professionnels similaires, favorisant les rencontres dans les mêmes lieux d'étude ou au sein du milieu professionnel. Cela reflète un parcours typique d'entrée dans l'enseignement, via une formation initiale suivie d'un concours, menant à une carrière dans la fonction publique. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 26.02, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information